



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 JUILLET 2013
20 H 00

PROCES VERBAL

Le lundi 8 juillet 2013, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juillet 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Pierre FADIER, Maire.

Présents :

M. Pierre FADIER, Maire,
M. Pierre HURAUULT, Mme Monique SOCKATH, Mme Aurélie COURTOIS, M. Jean-Noël BEVIERE, Adjoints,
M. Maurice TIREAU, M. Jean-Paul de BOSSCHERE, M. Claude CAILLEAU, M. Joseph PERDRIEL, Mme Marie-Françoise TRAVERS, M. Joseph GAUTIER, Mme Martine FORTUNÉ-JACQUES, M. Mikaël SABIN, M. Gabriel SALICIS, Mme Carole PELAN, Mme Isabelle PORIEL, M. Benoit BONNET.

Absents excusés :

Mme Aurore SALMON, M. Hubert HUCHET, M. Serge LAMY, Mme Hélène DUFEU, Mme Myriam COCHEREL, Mme Isabelle LEMESLE, Mme Evelyne THEARD, Mme Christine LE BIHAN, Mme Chantal BOUIN et M. Rémy JEULAND.

Procurations :

M. Hubert HUCHET à M. Pierre FADIER
Mme Hélène DUFEU à M. Jean-Noël BEVIERE
M. Serge LAMY à M. Pierre HURAUULT
Mme Aurore SALMON à Mme Isabelle PORIEL



Monsieur Pierre FADIER, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

- 0.1. - Désignation du secrétaire de séance.
- 0.2.- Approbation du procès verbal de la séance du lundi 17 juin 2013

ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 – ZAC DE BEL-AIR

- 1.1 - Modification du dossier de réalisation de la ZAC et mise à jour des voiries et réseaux
- 1.2 – Dénomination des rues de la ZAC

QUESTION N° 2 – FINANCES

- 2.1 - Budget Annexe « ZAC de Bel Air » - réalisation d'un crédit relais de 1 500 000 euros
- 2.2 - Tarifs municipaux
 - 2.2.1 - Tarifs municipaux - Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2013/2014.
 - 2.2.2 - Tarifs municipaux - Fixation des tarifs de la garderie municipale pour l'année 2013/2014.
 - 2.2.3 - Tarifs municipaux - Tarifs billetterie Centre Culturel « Le Plessis Sévigné »
- 2.3 - Aménagement de l'avenue Henri Matisse - Demande d'un fonds de concours près de Vitré Communauté
- 2.4 - Demande de subvention versée à l'association des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation du comice agricole

QUESTION N° 3 – VOIRIES, INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DIVERS

- 3.1 - Effacement des réseaux rue d'Anjou (rond point à l'église) – Approbation de l'étude sommaire présentée par le SDE35
- 3.2 - Dénomination des rues de La Guilloisière 2^{ème} tranche
- 3.3 - Dénomination de ronds-points

QUESTION N° 4 – AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE

- 4.1- CIAF d'ETRELLES / ARGENTRÉ-DU-PLESSIS avec extension sur DOMALAIN (LGV5)
 - 4.1.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.
- 4.2- CIAF de GENNES-SUR-SEICHE, BRIELLES, LE PERTRE avec extension sur ARGENTRÉ-DU-PLESSIS (LGV6)
 - 4.2.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

QUESTION N° 5 – PATRIMOINE

5.1 – Classement d'un objet mobilier conservé dans le presbytère de l'église paroissiale Notre-Dame

QUESTION N° 6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.1 - Validation du règlement intérieur du conseil municipal

6.2 - Détermination de la composition de l'organe délibérant de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de Vitré Communauté et de la Communautés de Communes du Pays Guerchais et de l'extension aux communes de Bais et Rannée

6.3 - Personnel communal

6.3.1 - Personnel communal - Formation professionnelle : Plan de formation pour l'année 2013

6.3.2 - Personnel communal - Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 9 juillet 2013

6.3.3 - Personnel communal - Création d'un poste de Technicien « responsable du centre technique municipal » à compter du 1^{er} septembre 2013

6.3.4 - Personnel communal - Activités accessoires au sein de Vitré Communauté

6.3.5 - Personnel communal - Logement de fonction - Définition de la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

6.4 - Validation règlement affichages publicitaires

6.5 - Mise à jour du règlement d'accueil des cirques dans la commune d'Argentré-du-Plessis

QUESTION N° 7 – EDUCATION

7.1 – Constitution d'un comité consultatif pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

QUESTION N° 8– QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1 – Contrats et conventions signés par le Maire

8.2– Dates des prochains conseils municipaux



0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Jean Noël BEVIERE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la directrice générale des services, Mme Christine SOUEF, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

0.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013



QUESTION N° 1 – ZAC DE BEL-AIR

1.1 - Modification du dossier de réalisation de la ZAC et mise à jour des voiries et réseaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- ANNULE la délibération du 11 avril 2013,
- APPROUVE la modification du dossier de réalisation de la ZAC de Bel Air ainsi que la mise à jour des voiries et réseaux, telles que présentées.

Résultats du vote : Votants : 20=> Pour : 20 voix

Arrivée de Joseph GAUTHIER

1.2 - Dénomination des rues de la ZAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur la dénomination des rues de la ZAC de Bel Air.

Résultats du vote : Votants : 21 => Pour : 21 voix

QUESTION N°2 – FINANCES

2.1 – Budget Annexe « ZAC de Bel Air » - réalisation d'un crédit relais de 1 500 000 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin secret,
A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la réalisation d'un crédit relais de 1 500 000 € sur le budget annexe « ZAC de Bel Air » près de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Emprunt sur une durée de 3 ans

Amortissement : in fine

Base de calcul : exact/360

Périodicité : échéance trimestrielle

Taux fixe : 2.46 %

Conditions de remboursement anticipé (sauf dernière échéance) : remboursement possible à tout moment pour tout ou partie du capital sans pénalité ni indemnité

Frais de dossier : 0.25 % du montant emprunté

Déblocage des fonds : avant le 15 décembre 2013

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour la signature des pièces à la réalisation de celui-ci

Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix

2.2 - Tarifs municipaux

2.2.1 - Tarifs municipaux - Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- **FIXE** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du jour de la rentrée scolaire 2013/2014 comme suit :
 - 4.10 € pour les enfants d'Argentré du Plessis ainsi que ceux de la Classe d'Intégration Scolaire ;
 - 4.50 € pour les enfants non domiciliés sur Argentré du Plessis;
 - 5.10 € pour les repas des adultes.

Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 20 voix, **Abstention** : 1 voix

2.2.2 – Tarifs municipaux - Fixation des tarifs de la garderie municipale pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** les nouveaux tarifs de la garderie municipale à compter du jour de la rentrée scolaire 2013/2014 comme suit :

	Enfants d'Argentré	Autres communes
garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 35	2,35	2,60
garderie du matin de 8 h 20 à 8 h 35	1,85	2,10
garderie du soir jusqu'à 17h45	2,35	2,60
garderie du soir après 17h45 jusqu'à 18h30	2,60	2,85

Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix,

2.2.3- Tarifs municipaux - Tarifs billetterie Centre Culturel « Le Plessis Sévigné »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- **APPROUVE** les modifications du tableau fixant les tarifs des entrées des spectacles du centre culturel « Le Plessis Sévigné.

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 20 voix, **Abstention** : 1 voix*

2.3 - Aménagement de l'avenue Henri Matisse - Demande d'un fonds de concours près de Vitré Communauté

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le maire à demander le fonds de concours – soutien aux projets 2013 d'un montant de 43 655 euros près de Vitré Communauté pour les travaux d'aménagement de l'avenue Henri Matisse

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix,*

2.4 - Demande de subvention versée à l'association des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation du comice agricole

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000.euros à l'association Les Jeunes Agriculteurs pour l'organisation d'un comice agricole le 31 août 2013.

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 20 voix **Abstention** : 1 voix*

QUESTION N°3 – VOIRIES, INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DIVERS

3.1 - Effacement des réseaux rue d'Anjou (rond point à l'église) – Approbation de l'étude sommaire présentée par le SDE35

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'étude sommaire présentée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine pour l'effacement des réseaux rue d'Anjou (rond point à l'église).
- **ENGAGE** les travaux d'effacement de réseaux rue d'Anjou (rond à l'église)
- **DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine de réaliser l'étude détaillée des travaux d'effacement des réseaux rue d'Anjou (rond point à l'église).

Résultats du vote : Votants : 21 => Pour : 21 voix

3.2 - Dénomination des rues de La Guilloisière 2^{ème} tranche

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la dénomination des voies du lotissement « La Guilloisière » 2^{ème} tranche.

Résultats du vote : Votants : 21=> Pour : 21 voix

3.3 - Dénomination de ronds-points

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la dénomination des ronds-points telle que proposée.

Résultats du vote : Votants : 21 => Pour : 21 voix

QUESTION N°4 – AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE

4.1– CIAF d'ETRELLES / ARGENTRÉ-DU-PLESSIS avec extension sur DOMALAIN (LGV5)

4.1.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la Commission d'Aménagement Foncier (ou d'approuver le projet avec les modifications suivantes ...)
- **DECIDE** de créer ou non des chemins ruraux.

- DECIDE de supprimer ou non des chemins ruraux.
- DEPLACE ou non des chemins de petite randonnée, conformément à l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime.
- PROPOSE au Conseil Général les itinéraires de substitution pour les chemins supprimés inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites randonnées (PDIPR).

Résultats du vote : Votants : 21 => Pour : 21 voix,

4.2 – CIAF de GENNES-SUR-SEICHE, BRIELLES, LE PERTRE avec extension sur ARGENTRÉ-DU- PLESSIS (LGV6)

4.2.1 Approbation du projet de modification des voiries, chemins ruraux et chemins d'exploitation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la Commission d'Aménagement Foncier (ou d'approuver le projet avec les modifications suivantes :...)
- DECIDE de créer ou non des chemins ruraux.
- DECIDE de supprimer ou non des chemins ruraux.
- DEPLACE ou non des chemins de petite randonnée, conformément à l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime.
- PROPOSE au Conseil Général les itinéraires de substitution pour les chemins supprimés inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites randonnées (PDIPR).

Résultats du vote : Votants : 21=> Pour : 21 voix

QUESTION N°5 – PATRIMOINE

5.1 – Classement d'un objet mobilier conservé dans le presbytère de l'église paroissiale Notre-Dame

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le classement des ornements liturgiques proposés par la commission départementale des objets mobiliers d'Ille et Vilaine.

Résultats du vote : Votants : 21 => Pour : 21 voix

QUESTION N°6 – ADMINISTRATION GENERALE

6.1 - Validation du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Résultats du vote : Votants : 21=> **Pour** : 21 voix

6.2 - Détermination de la composition de l'organe délibérant de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de Vitré Communauté et de la Communautés de Communes du Pays Guerchais et de l'extension aux communes de Bais et Rannée

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre de délégués
La Selle-Guerchaise	150	1
Montreuil-des-Landes	236	1
Montautour	249	1
Moussé	326	1
Princé	375	1
Champeaux	473	1
Drouges	520	1
Saint-Christophe-des-Bois	528	1
Mecé	570	1
Landavran	626	1
La Chapelle-Erbrée	630	1
Bréal-sous-Vitré	645	1
Moullins	651	1
Brielles	670	1
Availles-sur-Seiche	702	1
Vergéal	738	1
Mondevert	771	1
Gennes-sur-Seiche	814	1
Visseiche	827	1
Cornillé	860	1
Saint-Germain-du-Pinel	877	1
Moutiers	900	1
Saint-Aubin-des-Landes	912	1
Taillis	1 002	1
Saint-Jean-sur-Vilaine	1 043	1
Montreuil-sous-Pérouse	1 061	1
Marpiré	1 064	1
Pocé-les-Bois	1 078	2
Torcé	1 147	2
Rannée	1 156	2
Saint-M'Hervé	1 370	2
Le Pertre	1 439	2
Erbrée	1 664	2
Châtillon-en-Vendelais	1 694	2
Louvigné-de-Bais	1 709	2
Saint-Didier	1 792	2
Domalain	1 958	2
Bais	2 114	2
Balazé	2 165	2
Domagné	2 217	2
Val-d'Izé	2 493	2
Étrelles	2 559	2
Argentré-du-Plessis	4 212	4
La Guerche-de-Bretagne	4 255	4
Châteaubourg	6 081	6
Vitré	16 834	16
		87

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- ACCEPTE cette proposition présentée ci-dessus.

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix*

6.3- Personnel communal

6.3.1 - Personnel communal - Formation professionnelle : Plan de formation pour l'année 2013

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- EMETS UN AVIS FAVORABLE sur le plan de formation pour l'année 2013.

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix*

6.3.2 - Personnel communal - Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 9 juillet 2013

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- TRANSFORME un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 9 juillet 2013 ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

*Résultats du vote : Votants : 21=> **Pour** : 21 voix*

6.3.3 - Personnel communal - Création d'un poste de Technicien « responsable du centre technique municipal » à compter du 1^{er} septembre 2013

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- DECIDE de la création d'un poste de « responsable du centre technique municipal » à temps complet au sein du pôle « Cadre de Vie et Développement Durable »

appartenant au cadre des techniciens territoriaux pouvant aller du grade de technicien au grade de technicien principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} septembre 2013 ;

- VALIDE le nouveau tableau des effectifs en conséquence.

Résultats du vote : Votants : 21=> **Pour** : 21 voix

6.3.4 - Personnel communal - Activités accessoires au sein de Vitré Communauté

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- EMETS UN AVIS FAVORABLE sur le renouvellement de la convention régissant les modalités d'exercice d'une activité accessoire par de la Directrice Générale des Services près de la communauté d'agglomération.

Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix

6.3.5 - Personnel communal - Logement de fonction - Définition de la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de l'attribution à titre gratuit pour nécessité absolue de service, du logement de fonction à l'agent chargé de la surveillance du complexe sportif.

Résultats du vote : Votants : 21=> **Pour** : 21 voix,

6.4 - Validation règlement affichages publicitaires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- APPROUVE le règlement d'affichage temporaire sur les supports municipaux et la demande d'autorisation d'affichage.

Résultats du vote : Votants : 21=> **Pour** : 20 voix **Abstention** : 1 voix

Débats :

Monsieur Benoit BONNET sur le moyen de diffusion de ce nouveau règlement près des associations.

6.5 - Mise à jour du règlement d'accueil des cirques dans la commune d'Argentré-du-Plessis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le règlement d'accueil des cirques.

*Résultats du vote : Votants : 21 => **Pour** : 21 voix*

QUESTION N°7 – EDUCATION

7.1 - Constitution d'un comité consultatif pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la composition du comité consultatif « Réforme des rythmes scolaires »

La séance est levée à 23 h 45

*Le Maire
Pierre FADIER*

*Vu le secrétaire de séance,
Jean-Noël BEVIÈRE*

*Procès-verbal affiché le 12 juillet 2013
Diffusion aux conseillers municipaux le 12 juillet 2013*